



Certification LCB/FT-P-C

Délivrée par l'IUM en partenariat avec l'AMCO

Lutte contre le Blanchiment de capitaux, le Financement du Terrorisme,
la Prolifération d'armes de destruction massive et la Corruption (LCB/FT-P-C)

IUM et AMCO, une ambition commune



**Emmanuel
Montigaud**
Président de
l'AMCO

“

Dans un environnement réglementaire en constante évolution, la rigueur, l'intégrité et la vigilance sont devenues des exigences fondamentales pour garantir la stabilité, la transparence et la réputation de la Principauté.

L'Association Monégasque des Compliance Officers a pour vocation d'accompagner les professionnels assujettis dans leur mission de conformité, en leur offrant les outils, les connaissances et les échanges nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Cette formation s'inscrit pleinement dans cette démarche : renforcer vos compétences, actualiser vos connaissances réglementaires, et vous permettre d'appréhender les risques avec une vision claire et opérationnelle.

”

“

Le développement des compétences professionnelles de la Principauté de Monaco est au cœur de la mission de l'International University of Monaco.

Nous sommes fiers de nos engagements aux côtés des partenaires professionnels et institutionnels de Monaco, pour construire ensemble des programmes sur mesure répondant aux grands enjeux de la Principauté.

Cette Certification AMCO, co construite avec nos experts et les experts de l'AMCO, en réponse aux attentes des secteurs de la principauté, est le reflet d'une vision partagée : une formation pour les acteurs de la place monégasque, réunissant les acteurs et institutions de la place monégasque autour d'un socle de références, de connaissances et de compétences communes.

”



**Jean-Philippe
Muller**
Directeur Général
de l'International
University of
Monaco



Objectifs de la Formation

La "Certification LCB/FT-P-C" est une formation professionnelle développée par l'International University of Monaco (IUM) en partenariat avec l'Association Monégasque des Compliance Officers (AMCO). Elle a pour objectif de renforcer la conformité des professionnels face aux obligations LCB/FT-P-C (Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme, la Prolifération d'armes de destruction massive et la Corruption), tout en répondant aux exigences du Conseil de l'Europe (Moneyval) et aux réglementations monégasques.

Pour les organisations :

- Disposer d'un dispositif de pilotage des risques en réponse aux attentes de l'AMSF et de Moneyval.
- Se conformer à la réglementation tout en intégrant les meilleures pratiques internationales.

Pour les participants :

- Appliquer concrètement les obligations LCB/FT-P-C dans leur structure.
- Evaluer les risques et les classer selon leur exposition.
- Mettre en œuvre une vigilance adaptée (standard / renforcée).
- Identifier les PPE (personnes politiquement exposées).
- Détecter et déclarer une Opération Suspecte (DOS).

Public Concerné

Cette certification s'adresse aux collaborateurs au sein des 1400 sociétés assujetties hors finance et banque:

- Compliance Officers, Risk Managers.
- Dirigeants d'organisations soumises à la réglementation LCB/FT-P-C.
- Professionnels du secteur financier, juridique, fiscal, immobilier, yachting, luxe, jeux, art.
- Membres d'associations professionnelles (FEDEM, CCAF, etc.).
- Collaborateurs des Institutions Publiques.
- Personnes en reconversion professionnelle ou en recherche de développement des compétences.
- Nouveaux arrivants en Principauté.
- Étudiants.



Structure de la formation certifiante

La structure de la certification repose sur un parcours pédagogique rigoureux et cohérent, articulé autour de trois axes fondamentaux avec un rappel des obligations réglementaires liées au rapport d'activité, au questionnaire STRIX et à l'enregistrement du GO AML.

Le premier module initie les participants au cadre réglementaire et stratégique de la conformité, en posant les bases juridiques et les enjeux globaux de la LCB/FT-P-C.

Le second module s'attache à la mise en œuvre opérationnelle au sein des organisations, à travers des méthodes concrètes de gestion des risques, de vigilance, et de gouvernance.

Le troisième module, enfin, se concentre sur la maîtrise des outils pratiques et des cas réels sectoriels, afin de garantir l'application effective des connaissances acquises dans des contextes professionnels variés. Cette structuration garantit une montée en compétence progressive et ancrée dans la réalité du terrain.

Parcours certifiant complet (20 heures minimum)

Pour obtenir la certification professionnelle AMCO, les participants doivent suivre un parcours structuré de minimum 20 heures, composé de trois modules pédagogiques progressifs. Chaque module intègre des capsules thématiques obligatoires, complétées par des capsules thématiques au choix, permettant d'approfondir les connaissances sur les secteurs spécifiques et les enjeux opérationnels de la conformité. À l'issue des 20 heures, les participants passent un examen final validant leurs acquis et conditionnant l'obtention du certificat.

Parcours à la carte

Il est également possible de suivre la formation sous forme de parcours à la carte, sans viser nécessairement la certification finale. Dans cette configuration, les participants sélectionnent les capsules thématiques de leur choix selon leurs besoins spécifiques, leur secteur d'activité ou leurs contraintes de temps. Ce format offre une grande souplesse tout en permettant de se former de manière ciblée sur des sujets tels que la vigilance constante, les opérations suspectes, ou encore les spécificités sectorielles (luxe, immobilier, yachting, etc.). C'est une option idéale pour les professionnels souhaitant renforcer ponctuellement leurs compétences sans s'engager dans le parcours complet.



Validation des acquis

Les capsules suivies indépendamment du parcours complet de formation et de la certification ne donnent pas lieu à un examen. Toutefois, une attestation de présence sera remise aux participants à l'issue de chaque session.

Examen final

L'examen final prendra la forme d'un questionnaire à choix unique d'une durée de 1h30, composé de 40 questions. Celles-ci porteront sur :

- des mini cas pratiques,
- le cadre théorique présenté,
- les connaissances acquises lors des modules 1, 2 et 3.

Pour obtenir la certification, un taux de réussite de 75 % sera requis.

Sessions et modalités d'examen

Deux sessions d'examens sont organisées par an, à l'issue des formations complètes.

Les modalités de l'examen final reposent sur le format et les principes suivants

- En présentiel à IUM
- Une vérification de l'identité est effectuée, avec une signature du candidat
- Les candidats répondent à des questions QCM sur un ordinateur protégé
- Ils devront répondre à 40 questions en une heure et trente minutes

Conditions de la certification

Le candidat est éligible à la certification si son taux de réponses justes est égal ou supérieur à 75 %.

Les candidats qui échouent à l'examen de certification pourront repasser l'examen dans l'année en payant des frais d'examen de 250 € TTC. Un accès prolongé d'un an à la plateforme e-learning leur sera proposé pour un forfait annuel de 300 € TTC.

Le comité de certification validera les résultats et l'obtention des certifications LCB/FT-P-C.

MODULE 1 GOUVERNANCE & STRATEGIE - 6H

3 CAPSULES THÉMATIQUES OBLIGATOIRES



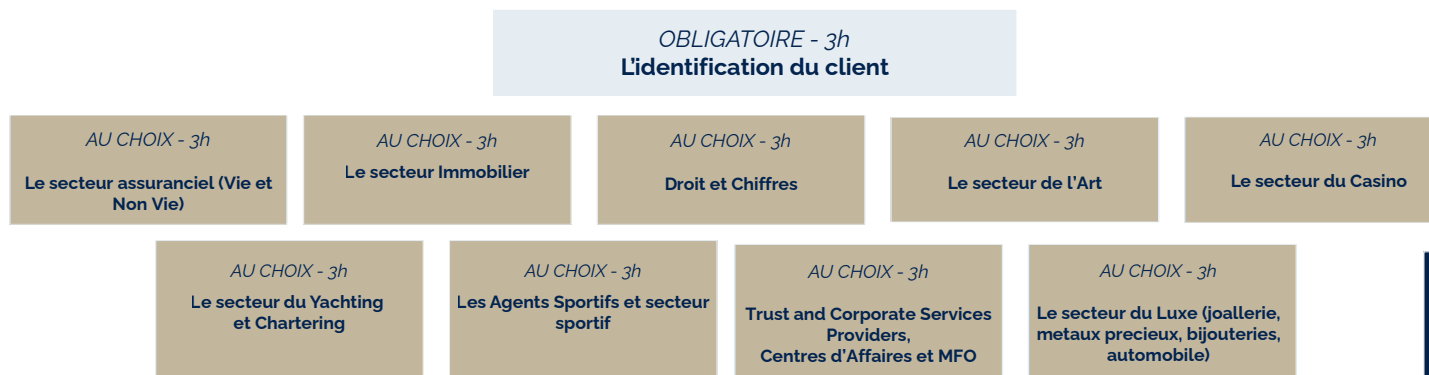
MODULE 2 DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL D'UN DISPOSITIF LCB-FT-P-C EFFICACE - 8H

2 CAPSULES THÉMATIQUES OBLIGATOIRES ET 2 AU CHOIX MINIMUM



MODULE 3 ACTIONS ET OUTILS - 6H

1 CAPSULE THÉMATIQUE OBLIGATOIRE ET 1 AU CHOIX MINIMUM



20 heures au total

**Examen final et
obtention du certificat**



MODULE 1 “GOUVERNANCE & STRATÉGIE” – 6 H

Description du Module

Le comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme du conseil de l'Europe (Moneyval) a rendu un rapport en 2022 portant sur l'analyse et le traitement de l'exposition de la principauté au risque LCB/FT.

La principauté de Monaco a entrepris des efforts, ces dernières années, pour améliorer l'efficacité dans le domaine LCB/FT devenu LCB/FT-P-C (Lutte contre le Blanchiment de capitaux, le Financement du Terrorisme, la Prolifération d'armes de destruction massive et la Corruption).

L'application des procédures de sauvegarde ou de traitements des flux financiers atypiques ainsi que leur analyse et leur compréhension sont désormais à maîtriser par tous les assujettis sous peine d'engager leur responsabilité pénale.

Les objectifs pédagogiques du Module

Le module 1 a pour objectifs principaux de :

- Comprendre les objectifs attendus des instances de régulation (AMSF) en particulier les obligations réglementaires liées au rapport d'activité, au questionnaire STRIX et à l'enregistrement du GO AML.
- Mettre concrètement en œuvre les procédures de prévention au sein des entités assujetties. Evaluer le risque de blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et de la corruption en maîtrisant les modalités d'identification des transactions exposées.
- Intégrer une démarche de travail pour cerner les obligations de vigilance sur les opérations à risque.
- Comprendre la notion de Personne Politiquement Exposée (PPE). Procéder à une déclaration de soupçon (DOS).
- Être capable de construire un cadre de pilotage des risques de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ou la lutte contre la corruption au sein de son activité professionnelle.
- Savoir formellement répondre aux obligations de vigilance avec la relation d'affaires. Comprendre les procédures de contrôle dans le cadre du dispositif LCB-FT-P-C (Moneyval).



Les capsules thématiques du module sont obligatoires

Trois capsules obligatoires

1 – L'exercice continu du devoir de vigilance : La gouvernance, dans le cadre de sa stratégie, est tenue d'assurer une vigilance renforcée permanente quant à la nature, les caractéristiques, l'origine géographique des transactions envisagées et approuvées. Ce comportement doit obéir à des procédures auxquelles doivent être soumises les administrateurs et dirigeants de sociétés assujetties. Les procédures d'examen d'opérations destinées à vérifier la cohérence avec la connaissance actualisée que la direction de l'entité connaît de ses relations d'affaires constituent des principes incontournables de la conformité.

2 – Les mesures de prévention contre le blanchiment : La stratégie de prévention suppose une anticipation de l'appréciation des transactions à risque en fonction des paramètres édictés par le GAFI et rappelés par Moneyval. A ce titre, l'identification du bénéficiaire effectif ou des personnes politiquement exposées répondent à ces objectifs de conformité. La détermination d'opérations atypiques et les conditions pratiques d'une déclaration d'opérations suspectes sont autant de travaux de supervision sur lesquels la gouvernance engage sa responsabilité.

3 – Le contexte international et normatif, et le risque pénal : L'adhésion de la Principauté de Monaco aux normes internationales de LCB-FT-P-C suppose un cadre réglementaire et répressif. Ce cadre prend sa source dans les dispositifs du GAFI repris par Moneyval et transcrit dans la réglementation monégasque influençant significativement les instances de gouvernance et exposant ses membres à une responsabilité pénale avérée.

Les deux capsules obligatoires seront complétées par une introduction aux trois



Module 2 - 'DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL D'UN DISPOSITIF LCB/FT-P-C EFFICACE' (8h minimum)

Description du Module

Le module 2 se veut pratique et opérationnel pour les participants issus des différents secteurs assujettis monégasques. Par alternance des concepts réglementaires issus du module 1, des approches opérationnelles et des exemples pratiques construiront le module 2. Le module 2 permettra ainsi aux participants d'appréhender les enjeux et bonnes pratiques du déploiement opérationnel d'un dispositif LCB-FT-P-C efficace et proportionnés aux enjeux et risques spécifiques de leurs secteurs.

Le module 2 est constitué d'un **tronc commun obligatoire composé de deux capsules** couvrant les mesures de vigilances et la classification des risques. Ce tronc commun reviendra sur les éléments clés du dispositif à maîtriser afin de se conformer aux exigences réglementaires en vigueur, aux attentes des autorités compétentes (AMSF, DBT) et aux bonnes pratiques en la matière. Ce tronc commun sera complété par **deux modules aux choix (capsules)** permettant aux participants de renforcer leurs connaissances et expertises sur un thème particulier. Les participants pourront naturellement opter pour davantage de modules optionnels en cas de besoin.

Les objectifs pédagogiques du Module

Le module 2 a pour objectifs principaux de :

- Savoir déployer une approche par les risques adaptée aux activités et aux risques de l'établissement assujetti (classification des risques au niveau de l'établissement, classification au niveau du client)
- Pouvoir mettre en œuvre efficacement les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle tout au long de la relation d'affaires et selon le niveau de risque associé y compris les exigences en matière de conformité fiscale
- Savoir identifier les indicateurs de risques et contrôles à déployer dans le cadre de la vigilance constante en matière de connaissance client notamment en matière de surveillance des opérations
- Déployer un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et proportionné en matière de LCB-FT-P-C
- Se familiariser avec les enjeux monégasques de sanctions financières (mesures restrictives, gel des avoirs et interdiction de mise à disposition) et commerciales (gestion des embargos)
- Savoir appréhender les enjeux
- Renforcer son expertise et ses connaissances sur certains piliers du dispositif LCB-FT-P-C
- Accéder aux meilleures pratiques de place en la matière sur ces thèmes

Les capsules thématiques du module

Deux capsules obligatoires

1- Les mesures de vigilances clients :

A l'entrée en relation : les mesures d'identification et de vérification de l'identité selon la typologie de clients, transparence des personnes morales et identification des bénéficiaires effectifs, profil socio-économique criblage PPE et sanctions, mesures de vigilance basées sur les risques y compris pour les PPE, conformité aux sanctions financières.

Vigilance constante en cours de relation d'affaires : actualisation des informations KYC, surveillance des opérations, examens particuliers et obligations déclarative

2- La classification des risques : pierre angulaire du dispositif :

Les 5 axes de la classification, identification-classification et pondération, focus sur les différentes composantes notamment le risque pays, les liens entre classifications des risques de l'établissement et la classification des risques clients (scoring/profilage), bonnes pratiques.

Deux capsules optionnels (au minimum. Le participant pourra en choisir davantage selon son souhait).

- **L'organisation interne d'un dispositif LCB-FT-P-C** : gouvernance, contrôle interne, corps procédural, politique LCB-FT, dispositif de formation et sensibilisation, veille réglementaire
- **La surveillance des opérations** : surveillance automatisée vs surveillance manuelle, les indicateurs de risques, les bonnes pratiques en matière de surveillances automatisées (traitement des alertes, gouvernance en matière de scénarios), la conservation et la piste d'audit, les examens particuliers (cas, traitement et exemples pratiques).
- **Les motivations d'une déclaration d'opération suspecte (DOS) et son traitement** : le traitement de la déclaration de soupçon, les indicateurs de risques, la rédaction, la formulation du soupçon, la déclaration dans Go AML, bonnes pratiques déclaratives, exemple pratique.
- **L'analyse des bonnes pratiques de vigilance constante** : l'approche par les risques appliquée au KYC, les exigences de documentation, cas de la vigilance renforcée, les exigences de filtrage et de criblage, la surveillance des opérations basée sur les risques, l'actualisation des informations clients (revues périodiques et événements déclencheurs), bonnes pratiques.
- **La prévention de la lutte contre la corruption** : les différentes formes de corruption, les différents régimes de lutte contre la corruption et leur extraterritorialité, le lien entre corruption et LCB/FT (cas des PPE, risque pays, obligation déclarative), la gestion du risque de corruption au niveau de l'établissement (code de conduite, dispositif d'alerte interne, évaluation des tiers, politique de cadeaux et invitations)
- **La conformité fiscale** : les obligations de transparence fiscale, clients non-résidents et conformité fiscale, les obligations induites par FATCA/CRS, lien entre fraude fiscale et blanchiment (la fraude fiscale comme infraction sous-jacente au blanchiment), les indicateurs de risques de fraude fiscale (structures complexe et opacité, risque pays etc.), exemples pratiques
- **Les sanctions financières** : rappel des concepts clés (gel des avoirs, interdiction de mise à disposition, sanctions commerciales), les obligations de criblages et de filtrage en pratique, les outils et leur paramétrage (délai, gestion de liste, paramétrage orthographique), le traitement des alertes, notion de contrôle et de détention, le risque de contournement, le cas des sanctions à l'encontre de la Russie dans le contexte monégasque, les échanges avec la DBT.



Module 3 - 'ACTIONS ET OUTILS' - 6h

Description du Module

Le module 3 est axé sur la mise en pratique des deux précédents modules en tenant compte des spécificités de chaque secteur d'activité, tant en termes de risques que de vigilance à opérer. L'objectif de ce module est de permettre aux participants de mettre en pratique, au travers de cas fictifs ou basés sur des cas réels présentés par des professionnels experts des secteurs concernés, les acquis en matière de connaissance client et de mesures de vigilance. Une approche pratique sur mesure est ainsi appréhendée au travers d'une capsule thématique qui permet d'axer les acquis sur le secteur assujéti au sein duquel le participant évolue ou souhaiterait évoluer. Le module 3 sera couvert par des experts locaux ou internationaux issus des secteurs concernés.

Les objectifs pédagogiques du Module

Le module 3 a pour objectifs principaux de :

- Savoir déployer opérationnellement une vigilance basée sur les risques de la relation d'affaires au travers d'un cas pratique
- Pouvoir identifier les indicateurs de risques LCB-FT propres aux informations clients et aux opérations du client
- Détecter les indices de contournement de sanctions internationales (gel des avoirs et sanctions commerciales)
- Savoir traiter un examen particulier et formaliser une déclaration d'opération suspecte

Le module 3 est composé d'une capsule obligatoire et d'une capsule optionnelle :

Capsule obligatoire : Identification, vérification de l'identité et connaissance client

Exigences et traitement basés d'un cas basé sur les risques inhérents d'exposition, avec plusieurs cas à traiter (présence d'une PPE, structure de détention complexe, documents et informations à recueillir et mettre à jour suivant une approche par les risques).

Capsule optionnelle :

Selon le choix de l'activité assujétiée couverte, un cas complet sera traité par le participant alliant connaissance client, identification d'indicateur de risques, contrôles à déployer, opération atypique et obligation déclarative, identification et traitement d'une exposition aux sanctions internationales et risques de contournement.

Les secteurs assujettis couverts au sein des capsules optionnelles sont les suivantes :

- Le secteur assurantiel (Vie et Non Vie)
- Le secteur immobilier
- Le secteur du yachting et chartering
- Le secteur des jeux et du casino
- "Trust and Corporate Services Providers", centres d'affaires et multi
- Family offices
- Le secteur du luxe (joaillerie, métaux précieux, bijouteries, automobile)
- Le secteur de l'art
- Les agents sportifs et secteur sportif
- Le secteur du droit et des chiffres

Équipe Pédagogique

Lionel Escaffre

- Professeur des Universités à l'IUM et à l'IAE d'Angers
- Conseil juridique en principauté de Monaco
- En charge l'audit et la certification des comptes de nombreux groupes internationaux et d'établissements financiers
- Ses expertises: la conformité, la normalisation financière internationale, les procédures européennes de lutte contre le blanchiment de capitaux, l'ESG, l'Intelligence Artificielle

Mustapha Bouzizoua

- Plus de 10 ans chez HSBC Continental Europe comme Head Policy Oversight, en charge de la mise en œuvre des politiques LCB-FT, sanctions, anti-corruption, fraudes, etc.
- Ancien Deputy Head of Compliance Advisory chez HSBC Private Banking (7 ans)
- Membre du board d'ACAMS France et formateur certifié
- Fondateur de deux organismes de formation, dont un certifié Qualiopi
- Intervenant régulier (ACPR, Europol...) et auteur de publications spécialisées
- Réseau reconnu d'experts et d'acteurs publics/privés en France et à l'international

Richard Marcon

- Près de 30 ans d'expérience en stratégie, fusions-acquisitions, droit des sociétés et contrats
- Accompagne des entrepreneurs ultra-fortunés à Monaco et à l'international sur leurs opérations et investissements
- Ancien professeur associé à Sciences Po Paris (cours créés sur l'arbitrage international et la pensée juridique)
- Vice-président de l'AMCO, responsable du comité juridique & comptable
- Conférencier et auteur d'articles en droit et compliance

Julien Garnier

- Responsable de la conformité pour SGPB et SG Monaco
- Administrateur AMCO en charge du secteur bancaire
- Certifications professionnelles : CAMS (Anti-Money Laundering), ABC Advanced (Anti-Bribery & Corruption), CGSS
- Intervenant académique : Master 2 Droit Bancaire et FinTech à Nice
- Engagé dans la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption
- Acteur clé dans la fusion des entités SG à Monaco

Francois Poher

- Responsable de la conformité - Pictet
- Expertise en droit bancaire, lutte contre le blanchiment (LCB/FT) et gestion des risques réglementaires
- Supervise la conformité réglementaire et le contrôle interne au sein de l'établissement
- Interface privilégiée avec les autorités de régulation monégasques
- Vice-président de l'AMCO
- Conduit des programmes de formation en conformité et sensibilisation des collaborateurs
- Forte expérience en gestion des risques et protection de l'intégrité financière

RYTHME ET AGENDA DE LA FORMATION ET CERTIFICATION - 2026 (DEF)

MODULE 1 – GOUVERNANCE ET STRATEGIE – 6h – Obligatoires

Groupe DIRIGEANTS

Jeudi 5 mars 2026 – 8h30-13h15
Vendredi 6 mars 2026 – 8h30-10h30

Groupe 1

Jeudi 5 mars 2026 – 14h30-18h45
Vendredi 6 mars 2026 – 14h00-16h00

Groupe 2

Jeudi 12 mars 2026 – 8h30-13h15
Vendredi 13 mars 2026 – 8h30-10h30

MODULE 2 – DEPLOIEMENT OPERATIONNEL – 4h Obligatoires + 4h au choix

Groupe 1

Mercredi 18 mars – 14h00-16h00

Groupe 2

Jeudi 19 mars 2026 – 8h30-10h30

MODULE 2 - 2 Capsules à choisir parmi 7

Mercredi 25 mars – Après-midi

14h00 -16h00 Capsule Choix 1 – Organisation interne du dispositif
16h00-18h00 Capsule Choix 2 – Surveillance des opérations suspectes

Jeudi 26 mars 2026 – Matin :

8h30 -10h30 Capsule Choix 3 – Déclaration d'opération suspecte
11h00-13h00 Capsule Choix 4 – Bonnes pratiques des mesures de vigilance constante

Vendredi 27 mars 2026 – Matin et Apres midi

8h30 -10h30 Capsule Choix 5 – Prévention de lutte contre la corruption
11h00-13h00 Capsule Choix 6 – Conformité Fiscale constante
14h00 -16h00 Capsule Choix 7 – Sanctions financières et commerciales

MODULE 3 – ACTIONS et OUTILS – 3h Obligatoires + 1 Capsule de 3h au choix

Groupe 1

Jeudi 9 avril 2026 – 8h30-12h00

Groupe 2

Jeudi 9 avril 2026 – 14h00-17h30

MODULE 3 - 1 Capsule à choisir parmi 9

Mercredi 22 avril – Après-midi
14h00 -17h30 Capsule Choix 1 – Secteur Assurance

Jeudi 23 avril 2026
8h30 -12h00 Capsule Choix 2 – Secteur Immobilier
14h00 – 17h30 Capsule Choix 3 – Secteur du Droit et des Chiffres

Vendredi 24 avril 2026
8h30 -12h00 Capsule Choix 4 – Secteur de l'Art
14h00 – 17h30 Capsule Choix 6 – Secteur du Yachting

Mercredi 6 mai 2026
8h30 -12h00 Capsule Choix 5 – Secteur du Casino
14h00 – 17h30 Choix 8 – Secteur TSPC et MFO

Jeudi 7 mai 2026
8h30 -12h00 Capsule Capsule Choix 7 – Secteur Sportif
14h00 – 17h30 Capsule Choix 9 – Secteur luxe

Examen de certification

MERCREDI 20 mai ou VENDREDI 22 mai



Coûts de la certification

Tarification

Formation Complète 1950 €

Membres AMCO

Formation Complète 2800 €

Non-membres AMCO

Formation à la carte

Membres AMCO

Non-membres AMCO

Module 1 "Gouvernance & Stratégie" - (6 h)

720 €

960 €

Capsule Module 2 - (2 h)

240 €

320 €

Capsule Module 3 - (3 h)

360 €

480 €

Ces formats permettent une grande flexibilité, que vous souhaitiez obtenir la certification complète ou renforcer ponctuellement vos compétences.

Une réduction est offerte sur la formation complète et la certification aux cas suivants :

- Demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion professionnelle enregistrées auprès du service de l'emploi de Monaco,
- Les étudiants suivant un cursus à Monaco.

Ces cas particuliers pourront suivre la formation complète et la certification au tarif correspondant à celui des membres AMCO de **1950 € TTC**

De plus, grâce au dispositif de rétrocession de la FEDEM Monaco, les entreprises et salariés peuvent bénéficier d'un remboursement allant jusqu'à 30 % des frais engagés.

Contacts

Inscriptions

Nous acceptons les candidatures pour les programmes de manière continue, dans la limite des places disponibles, et nous vous invitons à soumettre votre dossier dès que possible.

Lors de l'inscription, les candidats devront soumettre leur CV, qui sera examiné dans le cadre du processus d'admission.

Pour la préinscription
scannez le QR code



FEDERICA CONTE

Program Coordinator

fconte@ium.monaco.edu



GIULIA MERCANTI

Program Admissions

gmercanti@ium.monaco.edu

Pour en savoir davantage sur les autres programmes Executive de l'IUM, n'hésitez pas à visiter notre [website](#).



